



Les allocations pour le logement

Info

Sens

Réseau d'actions
pour l'inclusion des personnes
sourdes et malentendantes

Sommaire

1. Les allocations pour le logement, c'est quoi ?
2. L'Aide Personnalisée pour le Logement (APL)
3. L'Allocation de Logement Familial (ALF)
4. L'Allocation de Logement Social (ALS)
5. Qui peut toucher une allocation pour le logement ?
6. Quel est le montant de mon allocation ?

1. Les allocations pour le logement, c'est quoi ?

J'habite dans mon logement ou dans une résidence.

J'ai besoin d'argent pour payer mon loyer.

Je demande à la **Caf** une allocation pour le logement.

Il existe 3 allocations pour le logement :

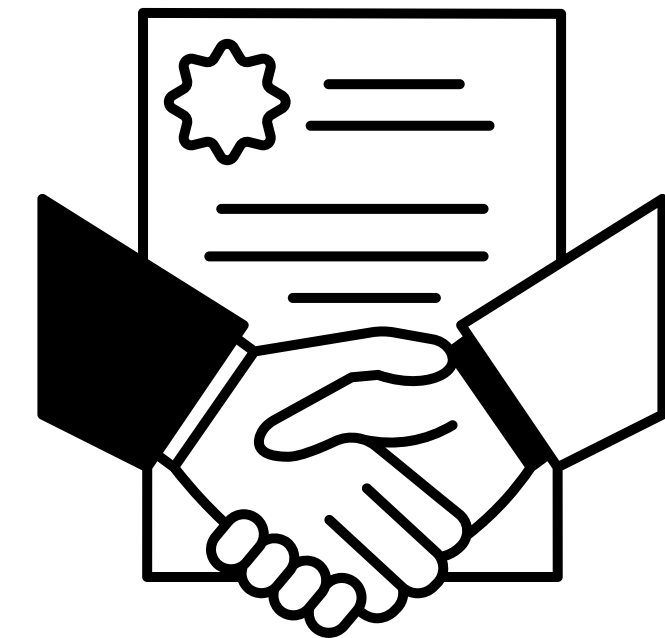
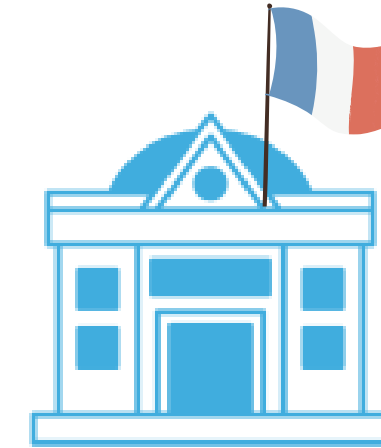
- L'**Aide Personnalisée** pour le **Logement** (APL)
- L'**Allocation de Logement Familial** (ALF)
- L'**Allocation de Logement Social** (ALS)



2. L'Aide Personnalisée pour le Logement (APL)

Je peux avoir l'**Aide Personnalisée** pour le **Logement** si mon logement est **conventionné**.

Conventionné veut dire que **le propriétaire** de mon logement a signé un accord avec l'Etat.



2. L'Aide Personnalisée pour le Logement (APL)

Comment la Caf donne l'APL ?

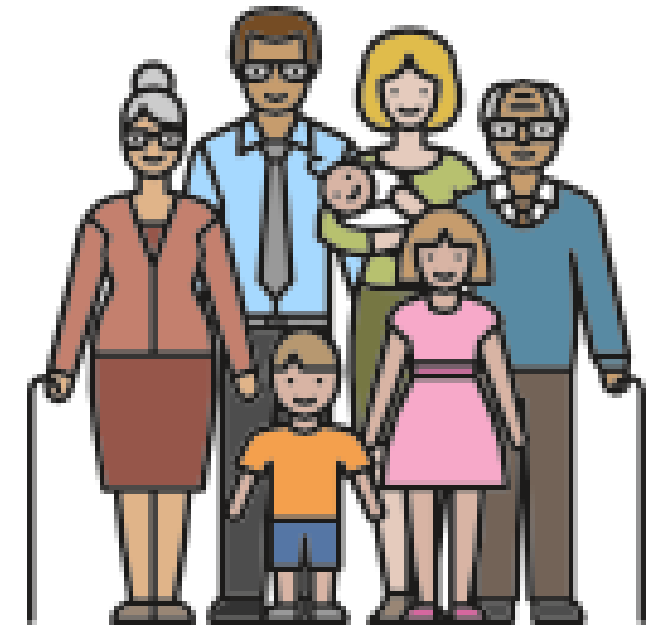
- La Caf donne directement l'APL à mon propriétaire.
- Je paye le reste du loyer à mon propriétaire.

Mon loyer total		700€
APL payée par la Caf	—	200€
	==	
Je paye 500€ à mon propriétaire		500€

3. L'Allocation de Logement Familial (ALF)

Je peux avoir l'Allocation de Logement Familial :

- Si je suis marié depuis moins de 5 ans,
- ou si j'ai des enfants,
- ou si j'ai une personne à charge,
par exemple, j'ai un parent âgé qui vit chez moi.



4. L'Allocation de Logement Social (ALS)

Je peux demander l'Allocation de Logement Social si :

- Je ne n'ai pas l'Aide Personnalisée pour le Logement
- Et je n'ai pas l'Allocation de Logement Familial

~~ALF~~

~~APL~~

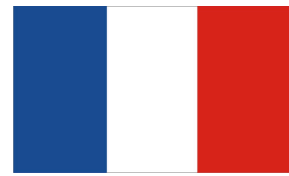
ALS ✓

5. Qui peut avoir une allocation pour le logement ?

Je peux avoir une aide pour le logement si :

- je suis français ou européen ou

suisse



- J'ai un droit de séjour



- Je suis handicapé



- Je ne suis pas de la famille du propriétaire

- Je loue un appartement ou une maison

- Je vis en foyer, à l'hôtel, en résidence universitaire, à l'EHPAD

- Mon logement est assez grand et en bon état

- J'habite dans mon logement au moins 8 mois par an



6. Quel est le montant de mon allocation ?

Pour calculer le montant de mon aide, la Caf regarde :

- qui vit avec moi
- Où j'habite
- Mon loyer
- Mes revenus et les revenus des personnes qui vivent avec moi.



Pour connaître le montant des mes aides, je vais sur le site internet de la caf :
<https://www.caf.fr/>





Info



Sens

Réseau d'actions
pour l'inclusion des personnes
sourdes et malentendantes

NOUS CONTACTER

06 12 31 21 97

Skype: Infosens

infosens@injs-paris.fr